

Arrêté n°2019-037 du 12/06/2019



**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION ET DE VACANCE DE POSTE POUR LA PERIODE DU 06/06/2019 au 12/06/2019**

Le Président,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département de la Haute-Saône au CDG 70,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 06/06/2019 au 12/06/2019 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
0	2	9

réparties selon l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : Le Président du CDG 70 certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif (30 rue Charles Nodier 25 000 BESANCON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Le Président du CDG 70 charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Vesoul, le 12/06/2019  
Le Président du CDG 70

  
Michel DÉSIRÉ



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAONE

27 avenue Aristide Briand – 70000 VESOUL  
Tél. : 03/84/97/02/40 - Fax : 03/84/97/02/41 – Site internet : 70.cdgplus.fr

Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois  
Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale– Catégories A-B-C

Arrêté n°2019-037 du 12/06/2019

Période du 06/06/2019 au 12/06/2019

Nom de la Collectivité	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Numéro
S.D.I.S.	ADJOINT ADMINISTRATIF		35 H 00	2019 - 517
VELLEXON QUEUTREY ET VAUDEY	ADJOINT TECHNIQUE	TECHNIQUE	5 H 00	2019 - 518
BEAUMOTTE-AUBERTANS	ADJOINT TECHNIQUE	technique	2 H 00	2019 - 519
NOIDANS LE FERROUX	ADJOINT TECHNIQUE	Technique	35 H 00	2019 - 520
Communauté d'Agglomération de Vesoul	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Direction Générale	35 H 00	2019 - 521
VESOUL	ADJOINT TECHNIQUE	cadre de vie	35 H 00	2019 - 522
EQUEVILLEY	ADJOINT TECHNIQUE		2 H 30	2019 - 523
VESOUL	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ER CLASSE	Ecole de musique	35 H 00	2019 - 524
VESOUL	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Ecole de musique	35 H 00	2019 - 525
COMMUNAUTE DE CMES DU PAYS RIOLAIS	ADJOINT TECHNIQUE	Service Technique	30 H 00	2019 - 526
LA CREUSE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	MAIRIE	5 H 30	2019 - 527